

Compte-rendu du conseil municipal du 21 mars 2026

L'an deux mil vingt-six le 21 mars à 11h00 le conseil municipal de Ménesqueville récemment mis en place depuis le dimanche 15 mars 2026, et légalement convoqué, s'est réuni en salle de conseil, sous la présidence de Monsieur Dominique CAHAGNE, Maire et du doyen Monsieur Jean-Claude LEBEL.

Présents : Mesdames BOUXIN Christine, JACQUES Valérie, LETAILLEUR Catherine, STALIN Samya, FERET Béatrice, Messieurs CAHAGNE Dominique, BRIDONNEAU Alain, LEBEL Jean-Claude, HALLER Dylan, METOT Fabrice, FOURE Cyrille.

Nombre de membres :

en exercice 11

présents 11

votants 11

Secrétaire de séance : STALIN Samya

2026/04

ÉLECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 11

A obtenu :

- Monsieur Dominique CAHAGNE 11 voix

Monsieur CAHAGNE Dominique, ayant obtenu 11 voix, a été proclamé maire.

2026/05

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;
Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de 3 postes d'adjoint

2026/06

ÉLECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 et L.2122-7-1 ;

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins :11

Nombre de suffrages exprimés :..... 11

Majorité absolue :11

Pour le poste de 1^{er} adjoint au maire

- Monsieur FOURE Cyrille a obtenu 11 voix (onze)

Monsieur FOURE Cyrille, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{ère} adjoint au maire.

Pour le poste de 2^{ème} adjoint au maire

- Madame FERET Béatrice a obtenu 11 voix (onze)

Madame FERET Béatrice, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 2^{ème} adjointe au maire.

Pour le poste de 3^{ème} adjoint au maire

- Monsieur Jean-Claude a obtenu 11 voix (onze)

Monsieur Jean-Claude LEBEL, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} adjoint au maire.

2026/07

INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection du maire et de 3 adjoints,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant qu'au **01^{er} janvier 2026** pour une commune de moins de 500 habitants, le montant mensuel correspondant à l'indice brut 1027 soit **4 110.52€ (base)**,

Considérant que le taux maximal de l'indemnité en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut pas dépasser **28.1%** pour l'indemnité du maire,

Considérant que le taux maximal de l'indemnité en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut pas dépasser **10.89%** pour l'indemnité d'un adjoint,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints comme suit :

- Maire : 24% de l'indice 1027 soit 986.52€ brut
- 1^{er} adjoint : 6.4% de l'indice 1027 soit 263.07€ brut
- 2^{ème} adjoint : 6.4% de l'indice 1027 soit 263.07€ brut
- 3^{ème} adjoint : 6.4% de l'indice 1027 soit 263.07€ brut

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

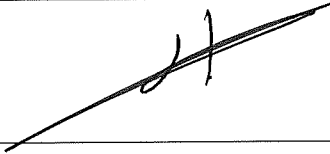
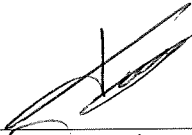
Fait et délibéré,

2026/08

DÉLÉGATIONS DE FONCTIONS ET DE SIGNATURES

En vertu de leur fonction le maire et les adjoints seront amenés à signer des documents. Ci-dessous un spécimen de leur signature respective, devis, actes d'état civil, et délibérations.

Le maire sera ordonnateur d'un point de vue budgétaire et sera amené à signer tout document tels que décisions modificatives, compte financier unique, et budget primitif.

Maire : Dominique CAHAGNE	
1er adjoint : Cyrille FOURE	
2 ^{ème} adjoint : Béatrice FERET	
3 ^{ème} adjoint : Jean-Claude LEBEL	

2026/09

Délégués Syndicat Scolaire Ménesqueville-Touffreville-Lisors (SSMTL)

En application des articles L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants qui siégeront au Syndicat Scolaire Ménesqueville-Touffreville-Lisors.

3 délégués titulaires

FOURE Cyrille

LETAILLEUR Catherine

CAHAGNE Dominique

3 délégués suppléants

HALLER Dylan

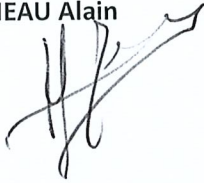
BOUXIN Christine

BRIDONNEAU Alain

Fait et délibéré,

Fin de séance 12H30

BRIDONNEAU Alain



CAHAGNE Dominique



JACQUES Valérie



FÉRET Béatrice



FOURÉ Cyrille



LEBEL Jean-Claude



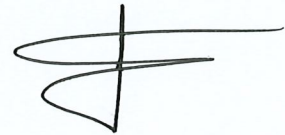
BOUXIN Christine



METOT Fabrice



HALLER Dylan



LETAILLEUR Catherine



STALIN Samya

